



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 15 décembre 2009 – N° 100/D131

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins

Service producteur : ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche – Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Opportunité : avis favorable émis le 23 novembre 2009 par la commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du Comité du label du 14 décembre 2009 (formation Entreprises)

Cette enquête de conjoncture intervient en complément d'une enquête réglementaire et administrative auprès des abattoirs de volailles qui impose de collecter des données de découpe et de stocks de volailles auprès des abattoirs. Or une partie des volailles sont découpées dans des ateliers de découpe non annexés à des abattoirs. Ces établissements détiennent un stock non négligeable d'animaux morts frais, stock qui varie sensiblement à chaque période.

Cette enquête a donc pour objectif de connaître le poids des produits découpés dans les ateliers de découpe et l'état des stocks en fin de période des principales espèces : gallus, canards, dindes, pintades, oies et lapins. Elle se place dans un dispositif de connaissance de la filière avicole qui repose également sur d'autres enquêtes de conjoncture, l'utilisation de sources administratives, des indices et une enquête de recensement quinquennale.

Le champ est constitué des ateliers de découpe qui ne sont pas annexés à un abattoir. La collecte est exhaustive auprès des 34 établissements concernés en France métropolitaine. La collecte se déroule chaque trimestre par fax ou par courrier. La durée de remplissage du questionnaire est de l'ordre de cinq minutes.

Les résultats sont mises en ligne sur le site Agreste mais le SSP utilise également la partie « stock » du questionnaire pour ses bilans trimestriels de volailles (*l'Infos Rapides* du mois est étoffé avec les bilans des deux trimestres précédents).

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2010 à 2014

Le Président du Comité du label

signé

Michel Euriat